



RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 18
Voix favorables : 18
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0
Refus de prendre part au vote : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/03/2024

DELIBERATION

n°CA 2024-12

relative à la composition du comité « Prévention du Harcèlement » de établissement

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole D'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE et plus particulièrement son article 23 ;

Vu la délibération du CODIR en date du 25 septembre 2023,

Considérant que l'école en lien avec les initiatives de la FCS JLL-TSE en la matière, organise un dispositif en vue de prévenir toutes formes de harcèlement en son sein et d'agir contre les violences sexuelles, sexistes, homophobes et transphobes,

Considérant qu'un comité « prévention du harcèlement » est créé, commun à l'école et à la FCS JLL-TSE et que sa composition fait l'objet d'une note d'organisation du directeur de l'école approuvée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve la note d'organisation du directeur jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

La Présidente du conseil d'administration,

Marlène DOLVECK

DocuSigned by:

Marlène DOLVECK

E28D3E97F0734A8...

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 12/03/2024
DELIBERATION n°2024-12

ANNEXE 1



Note d'organisation Comité « Prévention du harcèlement »

Conformément aux dispositions de l'article 23 de son règlement intérieur et à la délibération de son CoDir du 25 septembre 2023, l'Ecole se dote d'un comité « Prévention du harcèlement » et d'un référent « Prévention du harcèlement ».



L'Ecole, dans son rôle d'employeur et d'acteur économique et social affiche ainsi sa volonté de poursuivre deux missions principales ; tout en reprenant la suite du comité anti-harcèlement qui avait été créé au sein la Fondation :

- Sensibiliser les membres de la communauté TSE aux enjeux liés au harcèlement afin d'éliminer si nécessaire, tous types de comportement non conformes ;
- Agir comme une cellule d'écoute et d'accompagnement pour les membres de la communauté TSE qui se considèrent victimes de tels agissements

L'Ecole souhaite s'appuyer sur le plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche lancée en octobre 2021 par le MESR.

L'ensemble de cette démarche est commun à l'Ecole et à la Fondation.

Le Directeur de l'Ecole nomme, après avis favorable du CoDir du 25 septembre 2023, Delphine POUTS, Assistante de direction, comme référente « Prévention du harcèlement ».

Elle aura en charge d'animer le comité susmentionné, d'organiser des séances de sensibilisation et d'information, de piloter les relations avec les prestataires éventuels et de coopérer avec les référents du domaine des partenaires locaux (Université Toulouse Capitole, CNRS, INRAe, UT, ...). Elle pourra s'appuyer sur des membres du staff pour assurer la mise en œuvre des outils et des plans d'action.

Ce comité sera composé de 10 titulaires (et autant de suppléants), dont :

- 4 enseignants-chercheurs
- 3 membres du Personnel administratif
- 3 étudiants

Le comité organisera des sessions de formation et sensibilisation avec l'aide de professionnels externes, et se constituera si nécessaire en « cellule d'écoute » et proposera à la direction de TSE des actions correctives. Il se réunira 3 à 4 fois par an en session plénière.

Le Directeur de l'école de sciences
économiques et de sciences sociales
quantitatives de Toulouse-TSE

Christian GOLLIER